

INTERNET

RAPPORT D'ACTIVITÉS

de la

Commission de surveillance de la Convention collective nationale de travail

pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT)

pour l'année 2011

TABLE DES MATIÈRES

- I CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL
- II EXÉCUTION DE LA CONVENTION
- III NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS
- IV COMMISSION PARITAIRE DE SURVEILLANCE de la CCNT
- V ORGANES D'EXÉCUTION - Commission de surveillance

Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés

L'année 2011 s'est caractérisée par l'introduction des salaires minimums et du 13^e salaire, avec la mise en oeuvre des modifications déjà décidées pour 2010, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

A cet effet, les partenaires sociaux et l'office de contrôle ont tablé de manière ciblée sur le conseil et l'information.

Lors du cycle de contrôle par sondages 2011/2012, les inspecteurs ont pu donner des conseils dans le cadre de nombreux entretiens (modification des classes de salaires minimums, introduction du 13^e salaire dès le premier jour, etc.).

La Commission de surveillance a par ailleurs traité de la nouvelle formulation des articles 1 et 2 de la CCNT (champ d'application).

L'objectif consistait à étendre le champ d'application de telle manière que tous les fournisseurs de prestations d'hôtellerie de restauration soient assujettis à notre CCNT, sauf dans le cas où ils seraient assujettis à une autre CCNT, propre à leur branche, équivalente à la nôtre.

De cette manière, le principe en vertu duquel tous les acteurs doivent se battre à armes égales serait enfin respecté et la compétitivité serait améliorée.

La requête a pu être soumise au Seco après des entretiens avec les associations d'employeurs concernées.

La demande d'extension du champ d'application a pu être publiée le 18 décembre 2011.

II

Exécution de la Convention

Les principales activités réalisées en 2011 ont été :

1.) Encaissement des contributions aux frais d'exécution

Cette année, les contributions aux frais d'exécution restent à Fr. 89.– par établissement et par collaboratrice et collaborateur.

Cette année aussi, les factures des contributions annuelles aux frais d'exécution ont été envoyées en décembre.

Sur les 2'553 dossiers en suspens au début de 2011 et les 2'940 dossiers transmis en août, 2'555 dossiers ont été liquidés par le Bureau de recouvrement de créances jusqu'au 31 décembre 2011.

En ce qui concerne les contributions pour l'année 2010, 2'940 postes ont dû être transmis au Bureau de recouvrement en août.

Sur ce total, 1'496 cas ont pu être liquidés jusqu'au 31 décembre 2011.

2.) Renseignements juridiques téléphoniques

22'144 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été donnés en 2011 (exercice précédent : 20'860). Il faut ajouter à ce nombre 7'161 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution, etc. (exercice précédent : 6'519). Ce nombre correspond à une moyenne d'environ 115 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent : 109).

Le nombre de conseils personnels donnés au guichet est de 164 au total (exercice précédent : 156).

Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 3'753 en 2011 (exercice précédent : 3'416).

3.) Site Internet www.l-gav.ch

En 2011, notre site Internet a été visité en moyenne 1'233 fois par jour (exercice précédent : 1'108), avec un total de 24'374 pages consultées par jour (exercice précédent : 25'130), ce qui correspond à 36'977 visites et 731'210 pages consultées par mois (exercice précédent : 753'889).

4.) Contrôles par sondages**4.1.) Contrôles par sondages du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

2'000 établissements ont de nouveau été choisis de manière aléatoire pour les contrôles par sondages du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Les points contrôlés ont été :

- Salaires minimums des catégories I, II, III (conformément à l'article 10 CCNT)
- Contrôle du temps de travail (conformément aux articles 15, 21 CCNT)
- 13^e salaire mensuel (conformément à l'art. 12 CCNT).

Le 30 juin 2011, les 2'000 contrôles par sondages se sont terminés dans les délais.

Récapitulation des résultats :

Tous les salaires minimums sont respectés dans 80.6% (exercice précédent : 81.5%) des établissements contrôlés et pour 92.5% (exercice précédent : 91.7%) de l'ensemble des rapports de travail contrôlés.

Il existe un système utilisable de saisie du temps de travail dans 91.3% (exercice précédent : 79.2%) des établissements.

Le 13^e salaire est payé à 89.9% des ayants droit (exercice précédent : 89.3%).

Des contrôles subséquents seront effectués dans 848 établissements au total.

4.2.) Contrôles par sondages du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

La nouvelle série de contrôles par sondages, qui porte de nouveau sur 2'000 établissements sélectionnés de manière aléatoire, a commencé dans les délais.

En raison de l'entrée en vigueur des articles 10 (salaires minimums) et 12 (13^e salaire mensuel), le contrôle du temps de travail est aussi contrôlé pendant ce cycle. Les employeurs ont ainsi la possibilité de poser des questions ciblées au sujet des nouveautés concernant les salaires minimums et le 13^e salaire mensuel entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Il va de soi qu'il a été répondu à toutes les éventuelles autres questions concernant la CCNT.

Les premières visites effectuées ont confirmé le fort intérêt des employeurs pour les prestations de conseil.

1'156 établissements, déjà, ont pu être contrôlés jusqu'au 31 décembre 2011.

5.) Loi sur les travailleurs détachés

A la suite de plusieurs entretiens avec des représentants du Seco, la transmission des informations des organes d'annonce cantonaux à la Commission paritaire de surveillance a continué de s'améliorer en 2011 par rapport à l'année précédente. 10 cantons ont annoncé un total de 305 travailleurs détachés et 54 prestataires de services indépendants.

20 cantons ont par ailleurs annoncé, au total, 6'779 travailleurs étrangers qui ont pris un emploi auprès d'un employeur suisse (exercice précédent: 6'073).

En comparaison, le Seco publie les chiffres suivants :

Travailleurs détachés dans l'hôtellerie et la restauration	650
Prestataires de services indépendants	639
Travailleurs étrangers prenant un emploi chez un employeur suisse :	9'885

Sur la base des annonces reçues, les inspecteurs ont contrôlé 836 travailleurs étrangers dans 163 établissements.

L'assistant à l'inspection a contrôlé la totalité des 305 travailleurs détachés et des 54 prestataires de services indépendants annoncés, dans 80 établissements.

6.) Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)

Les conventions conclues en 2008 avec les cantons de Bâle-Campagne et de Zurich ont été reconduites en 2011. Des procès-verbaux relatifs au travail au noir ont été établis à l'occasion des contrôles par sondages pour 328 établissements et transmis à qui de droit.

7.) Inspecteurs/trices

En plus des contrôles par sondages et des contrôles subséquents, les inspecteurs/trices ont effectué 350 contrôles pendant l'exercice sous revue, sur la base de 414 nouvelles plaintes et de 41 plaintes datant de l'année précédente. Parallèlement, 47 dossiers ont été fermés en 2010 (retraits, non-assujettissements, faillites, etc.).

Les inspecteurs ont par ailleurs effectué 1'217 contrôles subséquents en 2011 (découlant de contrôles par sondages et de plaintes).

III

Nombre d'établissements assujettis

Le nombre d'assujettissements à la Convention collective nationale de travail au début de 2011 était le suivant :

- Etablissements assujettis	27'510
- Départs en cours d'année en raison de la cessation d'activités, parce que les conditions d'assujettissement n'étaient plus remplies, etc. :	962
- Nouveaux assujettissements à la suite de l'ouverture de nouveaux établissements, de réouvertures ou parce que l'établissement remplit les conditions d'assujettissement :	680
- L'office de contrôle a enregistré 7'504 mutations en cours d'année (changements de nom ou de raison sociale et d'adresse, sans influence sur le nombre d'établissements assujettis).	.-

- Nombre d'établissements assujettis à la fin de 2011 :	27'228
	=====

IV

Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail

Pendant l'exercice sous revue, la Commission de surveillance a siégé en **séance plénière** au printemps et en automne (le 22 juin à Zurich et le 23 novembre à Bâle).

Les affaires suivantes ont été traitées :

- Bilan et compte d'exploitation 2010
- Bilan intermédiaire au 30 juin 2010
- Attributions
- Budget 2012
- Rapport d'activités 2010
- Résultats des contrôles par sondages de juin 2010 à mai 2011
- Litiges (peines conventionnelles)
- Décision de versement de contributions pour les cours de formation continue et de perfectionnement d'UNiA, en vertu de l'article 35h CCNT
- Expériences faites et modifications du règlement concernant la compensation forfaitaire du salaire dans le concept de formation et de perfectionnement.

En 2011, le **comité** de la Commission de surveillance a siégé en janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Ces séances ont eu lieu à Bâle, Berne, Bienne, Dübendorf, Lucerne et Zurich.

Le comité a traité les affaires permanentes suivantes : questions financières (bilan et compte d'exploitation 2010, bilan intermédiaire au 30 juin 2011, attributions de fonds, budget 2012), contrôles par sondages (état des travaux, contrôles subséquents), litiges juridiques de la Commission de surveillance et de l'office de contrôle, informations concernant la commission tripartite et statistique des renseignements donnés par l'office de contrôle.

Des thèmes tels que :

- CCNT 2010 ; concept de formation et de perfectionnement
Répartition des fonds
Refus par l'office de contrôle
- Convention entre le Seco et la Commission paritaire de surveillance de la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés au sujet de l'exécution des mesures d'accompagnement
- Commentaire de la CCNT
- Contrôle du temps de travail ; solution de l'office de contrôle
- Versements aux parties contractantes
- Convention de prestations en rapport avec l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Communiqué de presse au sujet des contrôles par sondages de juillet 2010 à juin 2011
- Art. 1 et 2 CCNT, champ d'application
- Subventions pour le concept de formation et de perfectionnement
- Cours pour les fiduciaires

- Libre circulation des personnes/convention de prestations avec le Seco
- Comptes rendus et décomptes finaux pour les cours Progresso, Galateo et Progredir
- Contrôles d'équivalence LPP
- Questions d'assujettissement
- Salaires pendant les stages préalables
- Diverses questions à la suite de la séance avec les inspecteurs de l'office de contrôle
- Mirus Software AG
- Contrats de travail CCNT; adaptations pour l'Internet

ont complété l'ordre du jour des séances.

V

Organes d'exécution de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés**Commission de surveillance****Président**

Monsieur F. Lachat, lic. phil. et lic. en droit

**Représentants
d'hotelleriesuisse**

Depuis le 01.01.2011

Monsieur G. Brentel
Monsieur M. Kaufmann, avocat
Monsieur P.-A. Michoud**Représentants de
Gastrosuisse**Monsieur H. Jaisli, avocat
Monsieur J. Müller-Tschirky
Monsieur E. Bachmann
Monsieur F. Haenni**Représentants de SCA**Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG
Monsieur HP. Oettli**Représentants de H&G Uni**Monsieur E. Dubuis
Monsieur U. Masshardt
Monsieur J. Gonzalvez
Monsieur B. Poma
Monsieur St. Unternährer, lic. en droit
Monsieur G. Knecht**Représentants d'UNiA**Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.
Madame M. Zürcher**Représentant de Syna**

Monsieur G. Bechtiger

Comité**Président**

Monsieur F. Lachat, lic. phil. et lic. en droit

Vice-présidentsMonsieur St. Unternährer, lic. en droit
Monsieur M. Kaufmann, avocat**Membres**Monsieur G. Bechtiger
Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG
Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.
Monsieur H. Jaisli, avocat

**Délégation de
révision**

Monsieur G. Bechtiger
Monsieur H. Jaisli, avocat

**Secrétariat
Commission de surveillance**

Madame Chr. Büchler

Organe externe de révision

KPMG SA, Bâle

Office de contrôle de la Convention collective nationale de travail

	Directeur	Monsieur H. Moser
	Inspecteur	Monsieur B. Ducraux
	Inspectrice	Madame A. Filippi
	Inspecteur	Monsieur A. Geiser
	Inspectrice	Madame S. Vulliamy
	Inspecteur	Monsieur C. Rovina
	Inspecteur	Monsieur Q. Charmill
	Inspectrice	Madame I. Steiner
	Inspectrice	Madame S. Louis
	Inspecteur	Monsieur P. Poggio
	Inspectrice	Madame S. Stegman
	Inspecteur	Monsieur R. Sefidan
	Assistant à l'inspection	Monsieur R. Ottolini
	Chef du service interne/comptable	Madame C. Widmer
	Collaboratrice TED	Madame S. Flury
	Service juridique	Madame L. Lanz
	Service juridique	Madame C. Bordin
	Service juridique	Madame R. Zaugg
	Service juridique	Madame V. Winter
Jusqu'au 30.11.2011		
A partir du 14.11.2011	Service juridique	Monsieur D. Sägesser

Bilan au 31 décembre	2010	2011
Liquidités et titres	3'150'489	7'384'351
Créances et régularisations	3'948'114	3'866'584
Total des actifs circulant	7'098'603	11'250'935
Total des actifs immobilisés	348'480	396'950
Total des actifs	7'447'083	11'647'885
Capitaux étrangers à court terme	153'027	276'807
Provisions, formation et perfectionnement	4'579'104	8'080'357
Fonds propres	2'714'952	3'290'721
Total des passifs	7'447'083	11'647'885
Compte de profits et pertes	2010	2011
Recettes des contributions aux frais d'exécution	12'206'627	17'300'098
Autres recettes	406'933	457'627
Produits financiers	39'404	53'447
Total des recettes	12'652'964	17'811'172
Charges de l'office de contrôle	3'452'277	4'364'289
Exécution de la Convention, associations	2'200'000	2'200'000
Formation et perfectionnement	6'981'916	10'671'115
Total des charges	12'634'193	17'235'404
RÉSULTAT	18'771	575'768